

**Direction générale des Affaires maritimes, de la Pêche et
de l'Aquaculture**

Mr l'adjoint au sous-directeur des ressources halieutiques

Direction de l'eau et de la biodiversité

Mr le sous-directeur de la protection et de la restauration des
écosystèmes littoraux et marins

Plouzané, le 31 octobre 2024

Objet : Re: Saisine DGAMPA-DEB du 19 juillet 2024 visant à l'analyse des données de captures accidentelles de petits cétacés dans le Golfe de Gascogne en période hivernale et préparation de la campagne 2024-2025

Référence : DG 2024 – 1675 / P9 24-051

PJ : 3 rapports scientifiques (Rapports 2ab, 2c-1 et 2c-2) et Annexes correspondantes (figures et tableaux)

Monsieur l'adjoint au sous-directeur, Monsieur le sous-directeur,

En réponse à votre demande citée en objet, je vous prie de trouver ci-joint l'ensemble total et final des différents livrables de la saisine, en notant que les premiers documents ont été envoyés en direct au fur et à mesure du calendrier indiqué dans la saisine. Ces travaux ont été réalisés conjointement par les équipes Ifremer et Pélagis, les auteurs respectifs étant indiqués dans les différents documents. Pour rappel :

Travaux 1 (Ifremer) : *Mise à jour de l'évolution de l'activité de pêche, caractérisation de l'effort de pêche par type d'engin/métier de cet hiver au regard des données depuis 2017, en y incluant les données sur les flottilles non françaises (mise à jour de la saisine 2023) et les spécificités liées à la fermeture spatio-temporelle* : Un envoi a été fait le 16/10/2024, et complété le 23/10/2024 pour les flottilles de plus de 15m

Travaux 2 (Ifremer et Observatoire Pelagis) :

2.a. Estimation du risque et la mortalité par captures accidentelles des petits cétacés cet hiver, totaux et par flottille, en dégagant les principaux métiers à risque pour les chaluts pélagiques ; et, dans le cadre d'une étude à moyen terme (en lien avec les avancées du projet Delmoges), estimation du risque et de la mortalité, par captures accidentelles des petits cétacés cet hiver, totaux et par flottille, en dégagant les principaux métiers à risque pour les fileyeurs : Deux documents vous sont transmis ici. Le premier document (2a1) est la mise à jour de l'estimation annuelle pour les

pélagiques. Le second document (2a2) présente pour la première fois, et de manière exploratoire, une estimation du risque pour les fileyeurs, basée sur les données du projet ObsCame 2022-2023. Les estimations sont encore à consolider, et basées sur un très petit nombre de navires volontaires, mais les résultats sont cohérents et s'affineront à l'avenir avec l'augmentation des observations notamment issues du programme ObsCame+

2.b. Estimation des mortalités par captures accidentelles avant, pendant et après la période de fermeture spatiotemporelle de début 2024 Deux documents vous sont également transmis ici. Le premier document (2b1) est une analyse des données d'échouages selon la méthode de la dérive inverse. Le second document (2b2) est une estimation du « déficit » d'échouages lié à la fermeture de 2024, par analyse dite « contrefactuelle » c'est-à-dire en estimant ce qui aurait pu se passer s'il n'y avait pas eu de fermeture, toutes choses étant égales par ailleurs. Les résultats présentés dans ces deux documents sont cependant encore provisoires car basés sur les données d'échouages validées à ce jour (90% des données), et seront à finaliser ultérieurement.

2.c. Evaluation qualitative du plan d'échantillonnage et la proposition d'un plan de suréchantillonnage pour la période à risque 2024-2025. La partie concernant la description des données ObsMer (2c1), actualisée du document de l'an dernier, a été transmise le 16/10/2024, avec les graphes et tableaux correspondants. Une première version de la seconde partie (2c2) vous a été transmise le 02/08/2024, prenant en compte les nouvelles contraintes liées aux équipements de dispositifs PIFIL, DOLFINFREE et/ou ObsCame+ ; puis rediscuté, affiné et validé avec vos services le 25/10/2024.

2.d. Préparation et Transmission des données pour les WG du CIEM dans les délais impartis (WGBYC, WGMOMA). Ces transmissions ont été réalisées dans les temps.

Dans le cadre de la certification ISO9001 de l'Institut, nous vous demandons de bien vouloir porter votre appréciation sur ce document en renseignant la fiche d'évaluation à partir du formulaire en ligne <https://forms.ifremer.fr/qualite-ifremer/expertise-et-avis/?ref=24-051>

Je vous prie de croire, Monsieur l'adjoint au sous-directeur, Monsieur le sous-directeur, à l'expression de ma considération distinguée.

